



## Maison vendue avec indivision d'un bout de terrain non signalé

Par bererd martine, le 19/01/2018 à 16:02

Bonjour ,

il y a 2 ans nous avons acheter une maison pour résidence secondaire a 130 000 milles euros . Malheureusement entre temps mon conjoint a eu de graves problèmes de santé et nous n'avons jamais pu y habité.Nous l'avons donc remise en vente , et la seule offre sérieuse que nous venons d'avoir est de 80 000 euros . Tant pis , nous sommes prêt a perdre pour ne plus avoir ce soucis , mais le nouvel aquéreur s'est rendu compte qu'un bout de terrain de 200 m carrés devant la maison est en indivision depuis que l'ancien propriétaire et les voisins ont fait faire un bornage , sans acte notarié . Le notaire , l'agent immobilier et nous meme n'étions pas du tout au courant , car personne ne nous a jamais rien dit , sinon nous n'aurions JAMAIS acheter . Donc j'estime qu'il y a tromperie de la part de l'ancien propriétaire , puisse qu'il n'y a rien de noter dans notre acte d'achat .Alors ma question est de savoir si l'achat que nous avons effectué est il légal ? N'y a t'il pas vis de forme avec tromperie et pouvons nous recevoir une indemnisation par apport a tout ceci ?

Déjà que nous en avons gros sur la patate de perdre autant d'argent et en plus nous apprenons que nous nous sommes fait avoir sur un point quand meme important . S'il y en a ,quels peuvent aitre nos recours ?